

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 368 promulguant le décret du 12 octobre 1943, rendant applicable à la Côte Française des Somalis la loi du 25 novembre 1912, sur la mise en liberté provisoire.

n° 368

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
14 novembre 1913

Numéro JO  
n° 205 du 30/11/1913

Date du numéro  
30 novembre 1913

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 12 octobre 1913, rendant applicable à la Côte Française des Somalis, la loi du 25 novembre 1912, sur la mise en liberté provisoire : Vu la dépêche ministérielle 829 c, en date du 30 octobre 1913, prescrivant de promulguer ledit décret à la Côte Française des Somalis :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 12 octobre 1913 sus-visé.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**A. BONHOURE.**